



Les déterminants sont des petits mots. Ils sont placés en général devant un nom ou un adjectif. Pour savoir comment les écrire, il faut regarder le genre et le nombre du nom qu'ils accompagnent.

Dans la classe grammaticale des déterminants, nous connaissons déjà :
les **ARTICLES DÉFINIS** : le, la, les, l' et les **ARTICLES INDÉFINIS** : un, une, des.

Mais il existe aussi les **DÉTERMINANTS DÉMONSTRATIFS** : ce, cet, cette, ces.
Ils permettent de montrer de façon précise la chose, la personne ou l'animal dont on parle.
Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'il précède.

Si le nom est	MASCULIN SINGULIER	FÉMININ SINGULIER	PLURIEL
on écrira	ce, cet	cette	ces

Ce garçon, cet arbre, cette fille, ces cerises, cette boîte, ce camion, cet exercice...

Remarque : Lorsque le déterminant précède un nom qui commence par une voyelle ou un h muet, on doit employer **cet à la place de ce**.

Cet homme -> ce vieil homme ; cet artisan -> ce jeune artisan.

Les **DÉTERMINANTS POSSESSIFS** : mon, ton, son, ma, ta, sa, notre, votre, leur, mes, tes, ses, nos, vos, leurs.

Ils déterminent ce que je possède, ce que tu possèdes, ce qu'il possède, ...

Ce qui est à moi, à toi, à lui, à elle, à nous, à vous, à eux, à elles.

Ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'il précède.

	Devant un nom féminin	Devant un nom masculin ou une voyelle	Devant un nom pluriel
Je	ma	mon	mes
Tu	ta	ton	tes
Il / elle	sa	son	ses
Nous	notre		nos
Vous	votre		vos
Ils / elles	leur		leurs

Mon cahier, leur voiture, ta règle, notre collègue, nos affaires, tes chaussures, ton chien, son chat...